

# BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

## BREVET DES METIERS D'ART

SESSION 2024

### HISTOIRE – GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5

#### Indications sur les attentes

Le règlement d'examen (Arrêté du 17 juin 2020 paru au *BOEN* du 10 juillet 2020) précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à « vérifier les compétences du candidat à :

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). »

**L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement sur 6, 8 et 6 points. Cette répartition est immuable.**

Dans cette perspective, il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction est un barème cumulatif : la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée.
- l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisée ; c'est ainsi qu'une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.
- il est nécessaire de rédiger une appréciation générale circonstanciée et de porter une marque ou une appréciation en face de chaque exercice de façon à ce qu'il soit visible que tout a été évalué.

Les indications sur les attentes précisent pour chaque partie du sujet, des **éléments attendus** (capacités, connaissances, etc.), le cas échéant, des éléments à **valoriser**.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C 2409-FHG HGEMC 3	1/8

- **Les éléments attendus** sont ceux qui doivent être retrouvés dans la copie d'un candidat à l'issue d'un cycle de scolarité.

- **Les éléments à valoriser** portent sur des contenus et des qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat pour le niveau d'examen donné. Ils ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. Ils compensent d'éventuelles faiblesses et permettent l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note globale attribuée à la copie. Le nombre de points de valorisation doit clairement apparaître sur la copie (à côté de la note initialement donnée et avant l'addition du total des points).

**Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve d'histoire-géographie et enseignement moral et civique au baccalauréat professionnel.  
Grille parue au BOEN n°47 du 16 décembre 2021.**

Parties	Exercices	Principales compétences évaluées
Première partie (histoire ou géographie)  <b>/ 6 points</b>	Questions à réponses courtes en histoire ou en géographie	- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : se repérer et contextualiser ; - mémoriser et s'appropriier les notions ;
Deuxième partie (histoire ou géographie)  <b>/8 points</b>	Questions sur documents	- s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier ; - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.
Troisième partie (EMC)  <b>/6 points</b>	Analyse d'une situation à partir d'un dossier documentaire	- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ; - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C 2409-FHG HGEMC 3	<b>2/8</b>

## Première partie : Géographie (6 points)

**Thème 1** : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

**Compétence évaluée** : Maîtriser et utiliser des repères spatiaux (3,5 points)

**Question 1** : définissez ce qu'est un conflit d'usage et illustrez-le avec un exemple.

*Réponse possible* : un conflit d'usage désigne l'opposition entre plusieurs acteurs pour l'accès à un espace ou une ressource. Le candidat peut évoquer l'exemple de son choix pour illustrer sa réponse :

- Conflit d'usage autour de l'eau (captage de l'eau, accès à l'eau, pollution d'un cours d'eau...);
- Conflit d'usage autour de l'extension des espaces urbains sur les espaces ruraux ;
- Conflit d'usage autour de la déforestation ;
- Conflit d'usage autour de l'exploitation d'une ressource minière ;
- Conflit d'usage autour de la construction de parcs éoliens sur terre ou en mer.

*Éléments de valorisation* :

- Toute précision sur la nature de l'usage, objet du conflit : l'appropriation, la gestion, l'exploitation d'une ressource ou d'un espace ;
- Localisation précise de l'exemple choisi.

**Question 2** : localisez et nommez sur le planisphère (**ANNEXE 1 page 3/14 à rendre avec la copie**) :

- un État confronté à l'insécurité alimentaire ;
- un des cinq principaux États producteurs d'énergie.

*Pour l'identification et la localisation d'un État confronté à l'insécurité alimentaire, le correcteur pourra accepter les États identifiés par la communauté internationale qui utilise le « cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire » (Integrated Phase Classification, « l'IPC »). Cet outil est accessible en ligne : <https://www.ipcinfo.org>.*

*Réponse possible* :

- État confronté à l'insécurité alimentaire : Éthiopie, Soudan du Sud, Angola, Afghanistan, Yémen, République centrafricaine, Madagascar, Zimbabwe. On pourra également accepter la Corée du Nord, le Honduras ou le Guatemala.
- Principaux États producteurs d'énergie : Chine, États-Unis, Russie, Arabie Saoudite, Inde.

**Compétence** : s'approprier les démarches géographiques (2,5 points)

**Question 3** : racontez l'engagement d'une collectivité territoriale prenant en compte des objectifs de développement durable. Vous êtes libre du choix de vos exemples.

*Réponse possible* : dans son récit, on attend du candidat l'identification de la collectivité territoriale choisie (commune, département, région) et la présentation d'un exemple d'aménagement prenant en compte un objectif de développement durable (ODD).

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C 2409-FHG HGEMC 3	3/8

Les exemples mobilisables sont nombreux : aménagement pour développer des mobilités douces, construction d'un écoquartier, végétalisation d'un espace, actions pour réduire les consommations d'énergie, aménagement pour valoriser les déchets...

Éléments de valorisation :

- Inscription des aménagements dans le cadre des politiques territoriales (SRADDET) ;
- Référence aux 17 objectifs de développement durable ;
- Définition du développement durable.

## Deuxième partie : Histoire (8 points)

**Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945.**

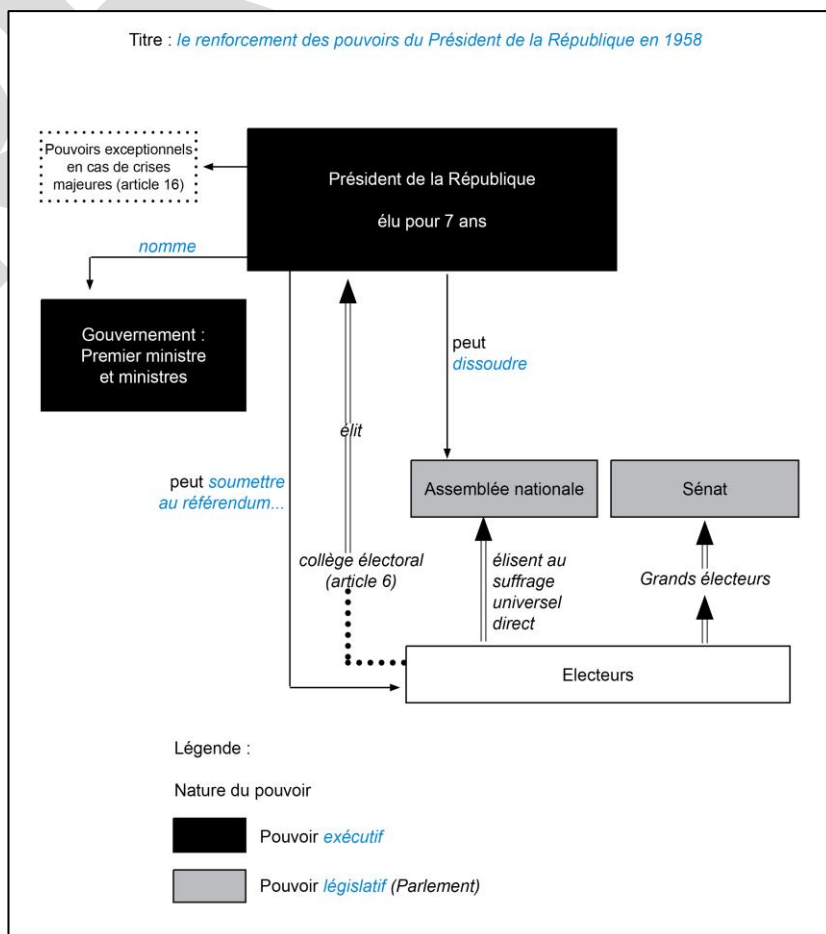
Capacités évaluées :

- Questionner des documents pour conduire une analyse historique.
- Raconter un événement historique.

**Sujet : les pouvoirs du Président de la République : évolutions et débats sous la V<sup>e</sup> République**

Questions et réponses possibles

Question 1 : complétez le schéma des institutions de la V<sup>e</sup> République en 1958 (**ANNEXE 2 page 9/14 à rendre avec la copie**) à l'aide de la Constitution du 4 octobre 1958. (Document 1)



On accepte la réponse d'un candidat qui indiquerait la période 1958-1962 dans le titre du schéma.

NB : Le schéma des institutions est centré sur le Président de la République (mode d'élection, pouvoirs, relations au Gouvernement et au Parlement). La composition du collège électoral évoqué à l'article 6 est complexe ; elle n'est pas détaillée ici.

Question 2 : décrivez le contexte d'installation de la V<sup>e</sup> République en 1958. (Document 2)

Réponse possible : Charles de Gaulle évoque « l'impuissance » de la IV<sup>e</sup> République à trouver une solution « à la secousse survenue à Alger ». Il fait ici référence à la crise du 13 mai 1958 (prise de pouvoir à Alger des généraux partisans de l'Algérie française). Il dénonce l'incapacité et l'instabilité du régime politique « des partis » à répondre à la situation. Ce contexte explique le choix du Président Coty de faire appel au général de Gaulle pour former un nouveau gouvernement. Ce dernier accepte à la condition de doter le pays d'une nouvelle constitution adoptée par référendum.

Éléments de valorisation :

- Référence au discours de Bayeux prononcé par le général de Gaulle en 1946
- Approche critique du document : Charles de Gaulle évoque a posteriori un contexte dans lequel il a été lui-même acteur.

Question 3 : comment la V<sup>e</sup> République renforce-t-elle les pouvoirs du Président de la République ? (Documents 1 et 2)

Réponse possible : La V<sup>e</sup> République renforce les pouvoirs du Président de la République en limitant d'abord ceux des partis politiques (« l'esprit de la Constitution nouvelle consiste [...] à faire en sorte que le pouvoir ne soit plus la chose des partisans », document 2). Le chef de l'État, à la tête des nouvelles institutions, voit ses prérogatives renforcées :

- il nomme le gouvernement ;
- il peut dissoudre l'Assemblée nationale ;
- il peut prendre les pleins pouvoirs en cas de crises graves ;
- il peut consulter le peuple par référendum ;
- à partir de 1962, il est élu directement par les citoyens et non plus par un collège électoral (« le chef de l'État, élu par la nation »).

Éléments de valorisation :

- Volonté du général de Gaulle d'établir un lien direct avec les Français, sans la médiation des partis politiques ;
- Toute réflexion sur la nature hybride du régime de la V<sup>e</sup> République : régime parlementaire, régime semi-présidentiel.

Question 4 : décrivez puis expliquez l'affiche (auteur, message, procédés graphiques). (Document 3)

Réponse possible : L'affiche est éditée en octobre 1962 par le Parti communiste français dans le contexte de la campagne du référendum relatif à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. Marianne, symbole de la République, est représentée ; l'utilisation du bleu, du blanc, du rouge renvoie au drapeau français. En gros

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C 2409-FHG HGEMC 3	5/8

caractères, le mot NON est mis en avant pour marquer l'opposition du PCF à la réforme voulue par Charles de Gaulle car elle risque d'instaurer un « pouvoir personnel ». L'autre partie du texte « UNION pour une république véritable » appelle les forces politiques d'opposition à se mobiliser.

Éléments de valorisation :

- Idée paradoxale de s'opposer à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct alors même que la référence à la res publica est convoquée ;
- Récurrence de l'opposition du PCF entre 1958 et 1962 (réemploi de l'argument) ;
- Évocation possible des caricatures représentant le général de Gaulle en monarque, empereur, dictateur... ;
- Le OUI l'emporte (référence possible à la dernière phrase du document 2).

**Question 5** : racontez la réforme institutionnelle de 1962, les débats qu'elle a suscités et son importance jusqu'à nos jours dans un texte d'une dizaine de lignes.

Réponse possible : Le correcteur évalue la capacité du candidat à raconter en apportant des repères historiques (1958, 1962, éventuellement 1965 et 2000), en citant des acteurs (Charles de Gaulle, parti communiste, électeurs, Jacques Chirac...), et en expliquant la réforme et sa portée.

- Contexte : renforcement des pouvoirs du Président de la République depuis 1958. En 1962, volonté de Charles de Gaulle de renforcer la légitimité du chef de l'Etat, d'établir un lien direct et personnel avec les Français et de limiter les prérogatives des partis (dont les élus composent le collège électoral élisant le Président de la République) ;
- Réforme soumise à référendum en octobre 1962. Une campagne référendaire au cours de laquelle s'affrontent partisans et opposants à la réforme. Parmi ces derniers, le PCF dénonce le risque de dérive monarchique dans la pratique du pouvoir ;
- Victoire du OUI (62,25%) qui entraîne la modification de l'article 6 de la Constitution. La première élection du Président de la République au suffrage universel direct se déroule en 1965 et voit la réélection du chef de l'État ;
- En 2000, à l'initiative de Jacques Chirac, nouveau référendum relatif à la réduction de la durée du mandat de 7 ans à 5 ans.

Éléments de valorisation :

- Évocation du discours de Bayeux (primauté du pouvoir exécutif, chef de l'Etat garant de la Constitution) ;
- Référence à des opposants à la réforme de 1962 comme François Mitterrand qui pourtant est élu à deux reprises en 1981 et 1988 au suffrage universel direct ;
- Idée que depuis 1962, l'élection du Président de la République est un temps fort de la vie démocratique française.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C 2409-FHG HGEMC 3	6/8

## Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

**Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.**

Compétences évaluées:

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

**Sujet : le débat démocratique face aux changements et risques environnementaux.**

### Questions et réponses possibles

Question 1 : expliquez comment la procédure de concertation préalable participe au débat démocratique. (Document 1)

*Réponse possible : La concertation préalable du public dans l'élaboration d'un projet lié à l'environnement, prévu par le Code de l'environnement, répond à la demande des citoyens de prendre part aux choix de société (choix d'aménagement, choix politique sur l'environnement...)*

*Elle permet à chaque citoyen ou association d'être informé sur les divers éléments du projet et de pouvoir donner un avis justifié ou de faire des propositions. Elle participe ainsi au débat démocratique local sur des questions environnementales.*

*Cela renvoie aux responsabilités du citoyen et à sa liberté d'expression mais aussi au pluralisme démocratique.*

*Élément de valorisation : le candidat convoque l'idée de démocratie participative.*

Question 2 : justifiez l'affirmation suivante : « La commune de Monthoiron respecte le Code de l'environnement ». (Documents 1 et 2)

*Réponse possible : dans le cadre de la procédure de concertation préalable, la commune de Monthoiron respecte les obligations listées dans le Code de l'environnement :*

- *Durée de concertation de 15 jours (du 1er novembre au 15 novembre 2018) ;*
- *Accès public au dossier de concertation préalable et au projet du parc éolien sur le site Internet de la mairie de Monthoiron (<http://monthoiron.a3w.fr>);*
- *Informations sur les modalités de la concertation par voie dématérialisée (site Internet <https://projeteoliendesbrandesdelozon.fr>) et par voie d'affichage (avis de concertation préalable du public) ;*
- *Bilan de la concertation rendu public sur le site Internet du projet dans les trois mois suivant consultation (janvier 2019).*

Question 3 : identifiez les conséquences de la participation du public sur les projets débattus. (Documents 3 et 1)

*Réponse possible : selon la CNDP, l'évaluation des projets menée sur la période 1997-2020 montre que la participation du public à l'élaboration des projets (sous la forme de débats publics ou de concertations préalables) a majoritairement modifié les projets initiaux (« 58 % des projets ont été substantiellement modifiés »), et les a parfois annulés (« 3 projets ont été abandonnés à l'issue du débat public »). Pour elle, la participation du public a donc un impact majeur sur les décisions finales.*

*Éléments de valorisation :*

- *Toute référence aux enjeux du Code de l'environnement, notamment celui d'une amélioration de la qualité de la décision publique et de la contribution à sa légitimité démocratique ;*
- *La procédure de participation permet d'associer les citoyens à la prise de décision, qui s'inscrit dans un processus de conciliation.*

Question 4 : selon vous, la concertation préalable dans les projets liés à l'environnement est-elle la seule façon pour les citoyens de participer au débat démocratique ? Vous justifierez votre réponse de façon argumentée d'une dizaine de lignes.

*Réponse possible : Une réponse négative est attendue, mais devra être justifiée par une proposition d'actions alternatives légales :*

- *Manifestation déclarée et autorisée, pétition contre un projet lié à l'environnement ;*
- *Mise en place de réunions publiques d'informations et de débats ;*
- *Création d'associations de type « loi 1901 » afin de soutenir ou dénoncer un projet d'aménagement... ;*
- *Échanges et débats avec les représentants élus et avec les représentants de l'État.*

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C 2409-FHG HGEMC 3	<b>8/8</b>